COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

# DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE n°2017-133

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 décembre 2017

Nombre de délégués :	
☐ en exercice : 31	
□ présents : 22	
□ votants : 29	

PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, , M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés: Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE et Mme Valérie Isabelle BONIN.

### OBJET:

Complexe Villa Sport

Création de nouveaux tarifs

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY Gilles DELANGE donne pouvoir à Francis LATRONCHE Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

**SECRETAIRE**: Mme Monique PLAZZI

Rapporteur: Laurent GORYL

Considérant que le délégataire propose de mettre en place de nouveaux tarifs suite à l'ouverture de l'espace bien-être ;

Considérant que le Délégataire souhaite mettre en place un programme spécifique à l'attention des 13/17 ans, chaque semaine de septembre à juin et hors vacances scolaires (Grandir Mieux);

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place des nouveaux tarifs ci-après :
  - accès à l'espace bien-être ainsi qu'à des soins collectifs de 45 minutes en petits groupe :
    - o pour les abonnées de l'espace bien-être : 8 € TTC
    - o pour les non-abonnés : 20 € TTC
  - accès à l'espace bien-être plus 5 soins individuels :
    - o Carte premium bien-être: 250 € TTC

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20171219-DC2017710268-DE

Date de télétransmission : 21/12/2017 Date de réception préfecture : 21/12/2017

• programme « Grandir mieux! » (une séance par semaine d'activité de cardio-musculation encadrée par un coach diplômé - deux séances par semaine d'activité fitness - des espaces aquatiques de manière illimitée avec un programme personnalisé) : 230 € TTC

#### Le Président:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20171219-DC2017710268-DE Date de télétransmission : 21/12/2017 Date de réception préfecture : 21/12/2017

## Le Président :

<sup>-</sup> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

<sup>-</sup> informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.